



Personnel - Administration Générale - Mutualisation

OBJET : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs pour les besoins suivants :

- Afin de conforter l'action du Centre socio-culturel intercommunal, il est envisagé de créer un poste « d'adulte relais ». Cette création de poste permettrait la mise en place d'actions d'accueil et de médiation sociale afin d'animer l'équipement de manière régulière et hebdomadaire, en direction des habitants du territoire.

Ce poste est subventionné par l'Etat à hauteur de 19 875 € par an (possible pendant 9 ans en cas de renouvellement du contrat).

- Par ailleurs, la communauté de communes souhaite mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP). L'objectif de ce projet est de proposer aux familles un espace convivial qui accueille, de manière libre, de jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent ou des futurs parents, encadrés par un binôme de professionnels de la petite enfance (2 Educateurs de Jeunes Enfants représentant 1.5 Equivalent Temps Plein).

Dans la perspective de la création de ce LAEP, il est envisagé de créer dans un premier temps un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe à temps complet.

La CAF finance ce poste de coordinateur parentalité à hauteur de 9 890 € par an pendant la durée du Contrat Enfance Jeunesse actuel soit jusqu'en 2022.

- Un éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe au sein du Relais Petite Enfance (poste à 31/35) a souhaité muter dans une autre collectivité. Le poste laissé vacant a été pourvu en interne par un agent à temps complet qui a fait une demande de temps partiel à 80% ce qui permet de garder le nombre d'ETP constant.

Afin de pouvoir remplacer cet agent, il est proposé de créer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de 2^{ème} classe à temps complet.

- Dans le cadre de la réorganisation du réseau de lecture publique, il a été convenu de créer un poste de médiathécaire en charge de la coordination des accueils. L'offre d'emploi a donc été diffusée sur le grade d'assistant du patrimoine. Le candidat retenu étant titulaire du grade d'assistant du patrimoine principal de 2^{ème} classe, et aucun poste correspondant n'étant vacant au tableau des effectifs, il convient de créer un poste sur ce grade.

Le Conseil départemental prendra à charge ce poste à hauteur de 22 200 euros pour l'année de préfiguration du Projet Culturel de Territoire (soit environ 60% du coût la première année) Pour les années suivantes, la prise en charge sera de l'ordre de 40 % la deuxième année et 20% la troisième année.

Également, la Direction Régionale des Affaires Culturelles peut prendre en charge 50 % des coûts annuels de personnel liés à l'extension des horaires d'ouverture des médiathèques tenues par des professionnels.

- Également, suite à sa labellisation par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, la communauté de communes souhaite mettre en place un campus connecté en partenariat avec l'Université de Nantes. Ce projet a pour objectif de faciliter la poursuite des études supérieures des jeunes du territoire grâce à un enseignement universitaire à distance.

Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet afin de pouvoir recruter un tuteur chargé de l'accompagnement méthodologique et du coaching individuel et collectif des étudiants inscrits au campus connecté.

Ce poste est financé durant 5 ans par la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50 000 € par an.

- Par ailleurs, suite à l'avis de la Commission Administrative Paritaire, il est envisagé de faire bénéficier plusieurs agents d'un avancement de grade. Pour ce faire, il vous est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30/35èmes)
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- Enfin, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (2.5/35) afin de pérenniser le poste d'agent d'entretien de la médiathèque de Louisfert.

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les postes évoqués dans les projets ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils seront rémunérés en fonction de leur expérience, en référence à la grille des grades susmentionnés. Les postes non pourvus seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du Comité Technique.

- Également, en parallèle des créations de postes ci-dessus, il vous est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs en procédant à la suppression de plusieurs postes laissés vacants suite à des départs ou des modifications de temps de travail :

- 1 poste de DGA des EPCI de 40 000 à 150 000 habitants à temps complet,
- 1 poste d'attaché territorial à temps non complet (31.5/35),
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet (4/35),
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe à temps non complet (31/35),
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants 2^{ème} classe à temps non complet (28/35),
- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (21/35),
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35)

Le Comité Technique a émis un avis favorable sur ces suppressions de postes lors de sa réunion du 8 décembre 2020.

Toutes les évolutions du tableau des effectifs ci-avant présentées s'inscrivent dans le budget 2020.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et mutualisation » réunie le 4 décembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Créations de postes		
Grade	Temps de travail	Nombre de postes
Adulte relais	Temps complet	1
Educateur de jeunes enfants de 2 ^{ème} classe	Temps complet	2
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	2
Agent de maîtrise principal	Temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Temps complet	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Temps non complet (30/35)	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Adjoint technique	Temps non complet (2.5/35)	1
Attaché territorial	Temps complet	1
Assistant de conservation du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Suppression de postes		
Grade	Temps de travail	Nombre de postes
DGA des EPCI de 40 000 à 150 000 habitants	Temps complet	1
Attaché territorial	Temps non complet (31.5/35)	1
Adjoint technique territorial	Temps non complet (4/35)	1
Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	Temps non complet (31/35)	1
Educateur de jeunes enfants 2 ^{ème} classe	Temps non complet (28/35)	1
Adjoint territorial du patrimoine	Temps non complet (21/35)	1
Adjoint territorial d'animation	Temps non complet (30/35)	1

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 17 décembre 2020

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-451-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020

Conseil Communautaire du 17



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
	M. François-Xavier LE HECHO	X				
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Dominique DAVID
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL	X				
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON	X				
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY			X	P	M. Hervé DE TROGOFF
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER			X	P	M. Alain RABU
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X		
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX			X	P	M. Jean-Michel DUCLOS
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
		X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	Mme Fabienne JOUAN			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. Michel HORHANT est arrivé à 17 h 45 lors de la lecture de la délibération n° 118 relative à la facturation des activités du Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et art dramatique.

Mme Laurence LE BIHAN a quitté la séance du conseil communautaire à 19 h 46 lors de la lecture de la délibération n° 140 relative au choix du mode de gestion de l'espace aquatique de Derval.

AR-Préfecture

044-200072726-20201218-451-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-12-2020

Publication le : 18-12-2020



Le Président,

Alain HUNAU